# PROJET DE SYNERGIES AVEC D’AUTRES CADRES EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DES OISEAUX D’EAU

*Préparé par le Comité technique de l’AEWA, en consultation avec les Secrétariats des cadres pertinents*

# Introduction

À travers la Résolution 6.3, la MOP a invité le Comité technique et le Secrétariat à travailler avec le Groupe d'étude scientifique et technique Ramsar et le Secrétariat de la Convention Ramsar afin d’identifier les synergies possibles en matière de surveillance des oiseaux d’eau, en tenant compte des objectifs 11 et 13 du Plan stratégique de Ramsar 2016-2021 et d’éventuels indicateurs nouvellement développés pour l’objectif 5 concernant l’intégration de populations d’oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar.

Plus tard, à travers la Résolution 7.7, la MOP a invité le Comité technique et le Secrétariat à travailler avec la Convention Ramsar et ses initiatives régionales, la Commission européenne, ainsi que la CAFF-AMBI, le Secrétariat commun de la mer des Wadden (Initiative Voie de migration de la mer des Wadden), la Convention OSPAR, HELCOM et autres AME régionaux pertinents afin d’identifier des synergies possibles en matière d’estimations des populations d’oiseaux d’eau, de surveillance des oiseaux d’eau, ainsi que de rapports sur ces derniers.

Pour exécuter ces mandats, la tâche 5.3 a été incluse dans le plan de travail 2019-2021 du Comité technique (CT). Lors de sa 15ème réunion en avril 2019, le CT a convenu d’adopter une approche progressive et de commencer par compiler une vue d’ensemble en évaluant l’état des synergies et les options potentielles. Lors de sa 16ème réunion en janvier 2021, le CT a étudié une évaluation des synergies existantes. Sur la base des commentaires du CT, le document a été révisé et des options potentielles de renforcement des synergies ont été identifiées.

Lors de sa 16ème réunion en mai 2021, le Comité permanent a étudié l’évaluation et a approuvé qu’elle soit envoyée pour consultation aux AME et autres cadres identifiés pour une coopération en matière de surveillance des oiseaux d’eau. Après consultation avec les Secrétariats des AME et autres cadres pertinents, ce document a été finalisé en juillet 2021 sur la base des commentaires reçus et a été approuvé pour être soumis à la MOP8 par le Comité permanent lors de sa 18ème réunion le 28 juillet 2021.

# Action requise de la Réunion des Parties

La Réunion des Parties doit évaluer et approuver les synergies possibles en matière de surveillance des oiseaux d’eau avec d’autres cadres et processus identifiés, et adopter les recommandations pour renforcer ces synergies.

# PROJET DE SYNERGIES AVEC D’AUTRES CADRES EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DES OISEAUX D’EAU

**Contexte**

Le Plan de travail 2019-2021 du Comité technique de l’AEWA a identifié la tâche suivante (5.3) :

« Travailler avec la Convention Ramsar et ses initiatives régionales, la Commission européenne, ainsi que la CAFF-AMBI, le Secrétariat commun de la mer des Wadden (Initiative Voie de migration de la mer des Wadden), la Convention OSPAR, HELCOM et autres AME régionaux pertinents afin d’identifier des synergies possibles en matière d’estimations des populations d’oiseaux d’eau, de surveillance des oiseaux d’eau, ainsi que de rapports sur ces derniers, y compris dans le contexte des Objectifs 11 et 13 du Plan stratégique Ramsar et d’éventuels indicateurs nouvellement développés pour l’objectif 5 concernant l’intégration de populations d’oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar (Résolutions 6.3 et 7.7)[[1]](#footnote-2) ».

Elle prévoit deux étapes :

1. Évaluer l’état des synergies et les options potentielles ;
2. Consulter l’évaluation de l’état et des options de synergies avec les cadres identifiés et finaliser le document en tant que projet pour le renforcement des synergies existantes et le développement de nouvelles.

Les deux étapes ont été mises en œuvres et l’évaluation et les recommandations qui en découlent sont présentées ci-dessous.

# Données sur les oiseaux requises par divers AME

Le Tableau 1 fournit une vue d’ensemble des principaux attributs des oiseaux collectés et rapportés par les divers AME.

**Tableau 1.** Principaux attributs des oiseaux collectés et rapportés par les divers AME.

| **AME / initiative**  **(Support technique)** | **Taille de la population** | **Tendance de la population** | **Nombre d’oiseaux sur les sites** |
| --- | --- | --- | --- |
| AEWA  (Wetlands International) | Classification dans le Tableau 1 de l’Annexe 3 de l’Accord  Mécanisme : Rapport sur l’état de conservation  Sources :  IWC  Évaluations régionales (par ex. rapport prévu par l’Art. 12 de l’UE, Liste rouge européenne des oiseaux, HELCOM, OSPAR)  EBCC PECBMS  Rapports commandés Analyse documentaire Rapports nationaux des Parties contractantes (tous les 6 ans, alignés avec les rapports prévus par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE)  Fréquence : tous les 3 ans  Niveau et portée taxonomiques :  Populations inscrites au Tableau 1 (oiseaux d’eau et oiseaux marins migrateurs) et oiseaux d’eau non-indigènes | Classification dans le Tableau 1 de l’Annexe 3 de l’Accord  Plan stratégique 2019-2027  Indicateurs liés aux objectifs  Mécanisme : Rapport sur l’état de conservation  Sources :  Pareil que pour la taille de la population  Analyse des tendances au niveau de la voie de migration des données de l’IWC  Rapports nationaux des Parties contractantes (tous les 6 ans, alignés avec les rapports prévus par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE)  Fréquence : 3 ans  Niveau et portée taxonomiques :  Populations inscrites au Tableau 1 (oiseaux d’eau et oiseaux marins migrateurs) et oiseaux d’eau non-indigènes  Les plans d’action et de gestion par espèce incluent également des paramètres démographiques à surveiller | Nomination d’ici 2021 de sites du réseau des voies de migration de l’AEWA conformément à l’Objectif 3.1 du Plan stratégique de l’AEWA 2019-2027, mis à jour d’ici la MOP10 (2027) et pour chaque MOP après  Surveillance des sites du réseau de voies migration de l’AEWA conformément à l’Objectif 3.2 du Plan stratégique de l’AEWA 2019-2027 d’ici la  MOP9 (2024)  Sources : Parties contractantes |
| Ramsar  (Wetlands International) | Critère 6  Mécanisme : Estimations des populations d’oiseau d’eau  Fréquence : selon le Résolution VI.9 de la Convention Ramsar, les seuils d’1 % doivent être mis à jour tous les 9 ans, sauf s’il y a un changement significatif des chiffres.  Niveau et portée taxonomiques : toutes les populations d’oiseaux d’eau | Pas encore utilisée, bien qu’un ensemble d’indicateurs des tendances pourrait s’avérer pertinent afin d’évaluer la Plan stratégique Ramsar | Critères Ramsar 4, 5 & 6  Les fiches d’information Ramsar doivent être mises à jour |
| Directive Oiseaux de l’UE | Processus de compte-rendu prévu par l’Article 12 de l’UE | Processus de compte-rendu prévu par l’Article 12 de l’UE | Nomination de ZPS conformément à l’Article 4 |
| (Agence européenne de l’environnement & BirdLife International) | Indicateurs relatifs à la stratégie de l’UE en matière de biodiversité | Indicateurs relatifs à la stratégie de l’UE en matière de biodiversité | Mise à jour du formulaire standard des données Natura 2000 (aucune fréquence établie) |
|  | Source :  Rapports des États membres  Fréquence : 6 ans  Niveau et portée taxonomiques : toute espèce d’oiseau présente à l’état naturel | Il est à noter que l’UE ne dispose pas d’indicateurs en matière d’oiseaux des zones humides, côtières ou marines, comme par exemple l’indice des oiseaux des terres agricoles et des forêts.  Source :  Rapports des États membres  Fréquence : 6 ans | Mise à jour des totaux et tendances des ZPS, dans le cadre du processus de rapport prévu par l’Article 12  Niveau et portée taxonomiques : espèces déclenchant la désignation de ZPS |
|  |  | Niveau et portée taxonomiques : toute espèce d’oiseau présente à l’état naturel. Le processus de l’UE ne regarde pas seulement les tendances relatives au nombre d’oiseaux, mais également celles relatives à l’étendue des aires de répartition |  |
| Directive-cadre de l’UE «stratégie pour le milieu marin» (MSFD)  (Coordonné par des Conventions marines régionales, par ex. OSPAR, HELCOM) | Processus d’évaluation et de rapport prévu par l’Article 8 de la MSFD de l’UE (spécifié dans la décision de la Commission EU 2017/848)  Environnement adéquat État des groupes d’espèces d’oiseaux marins, sur la base d’évaluations de l’état de chaque espèce.  L’état d’une espèce est évalué à l’aide de deux critères principaux : les tendances en matière d’abondance et la mortalité due aux prises accessoires, et jusqu’à trois critères secondaires : caractéristiques démographiques, répartition et habitat de l’espèce.  Chaque critère est évalué à partir de valeurs de seuil. Toutes les méthodes d’évaluation (y compris les seuils) doivent être convenues au niveau régional.  Source :  Rapports des États membres  Fréquence : 6 ans  (début en 2012)  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes suivants – brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle : « Pertinent du point de vue écologique » (sous-régions ou sous-divisions dans chaque Région marine de l’UE) | Article 8 de la MSFD de l’UE sur le processus d’évaluation et de compte-rendu (spécifié dans la décision de la Commission EU 2017/848)  Évaluation des tendances en matière d’abondance à l’aide du critère principal suivant : « L’abondance de la population n’est pas affectée négativement du fait de pressions anthropiques, de manière à ce que sa viabilité sur le long terme soit garantie. »  Des seuils sont établis pour chaque espèce.  Les évaluations de l’abondance sont prises en compte dans les évaluations de l’état des espèces.  Source :  Rapports des États membres  Fréquence : 6 ans  (début en 2012)  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes suivants – brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle : « Pertinent du point de vue écologique » (sous-régions ou sous-divisions de chaque Région marine de l’UE) | Aucun protocole spécifique de surveillance des sites |
| OSPAR (Groupe de travail conjoint sur les oiseaux marins du CIEM/OSPAR/HELCOM, JWGBIRD) | Mène des évaluations de l’état des espèces d’oiseaux marins sur la base d’évaluations individuelles de l’état des espèces. Celles-ci doivent être prises en compte dans les rapports prévus par l’Art 8 de la MSFD par les États membres de l’UE (voir ci-dessus)  L’état des espèces est évalué à l’aide des Indicateurs communs d’OSPAR, équivalents aux critères de BEE de la MSFD.  Chaque critère est évalué à partir de valeurs de seuil convenues.  Source : Portail d’évaluation de l’OSPAR [https://oap.ospar.org/en/o](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/) [spar-assessments/](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/) Fréquence : auparavant 10 ans, mais cela a changé pour 6 ans, afin de s’aligner sur la MSFD : 2000, 2010,  2017, 2023  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes BEE suivants de la MSFD– brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle : Régions de l’OSPAR (équivalent des sous-régions de l’UE du nord-est et de l’Atlantique) | Indicateur commun sur l’abondance des oiseaux marins  Les tendances en matière d’abondance concernant la reproduction et la non-reproduction sont évaluées à l’aide de seuils établis pour chaque espèce (équivalent à l’évaluation de la MSFD – voir ci-dessus)  Source : Portail d’évaluation de l’OSPAR [https://oap.ospar.org/en/o](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/) [spar-](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/) [assessments/intermediate](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/)  [-assessment-](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/) [2017/biodiversity-](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/) [status/marine-birds/bird-](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/) [abundance/](https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/biodiversity-status/marine-birds/bird-abundance/)  Fréquence : 6 ans (première utilisation de l’indicateur en 2017)  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes BEE suivants de la MSFD – brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle: Régions de l’OSPAR et sous-divisions des eaux de l’Arctique et la mer du Nord au sens large | Soumis à la base de données des oiseaux marins de l’OSPAR, hébergée par le CIEM à [https://www.ices.dk/data/](https://www.ices.dk/data/data-portals/Pages/Biodiversity.aspx) [data-](https://www.ices.dk/data/data-portals/Pages/Biodiversity.aspx) [portals/Pages/Biodiversit](https://www.ices.dk/data/data-portals/Pages/Biodiversity.aspx) [y.aspx](https://www.ices.dk/data/data-portals/Pages/Biodiversity.aspx)  Évaluation standard et méthodes de surveillance publiées en tant que Directive du Programme Coordonné de surveillance continue de l’environnement (CEMP) [https://www.ospar.org/do](https://www.ospar.org/documents?v=38978) [cuments?v=38978](https://www.ospar.org/documents?v=38978) |
| HELCOM (Groupe de travail conjoint sur les oiseaux marins du CIEM/OSPAR/HELCOM, JWGBIRD) | Les principaux indicateurs d’HELCOM en matière d’abondance des oiseaux d’eau pendant la saison d’hivernage et pendant la saison de reproduction sont évalués à l’aide d’un seuil établi individuellement pour chaque espèce. L’approche utilisée pour définir un bon état a été développée par le Groupe de correspondance intersession de l’OSPAR sur la coordination des évaluations et de la surveillance de la biodiversité (ICG-COBAM MSFD) et utilisée dans l’indicateur de l’OSPAR « Abondance des oiseaux marins » (CIEM 2013, OSPAR 2017).  Évaluation de l’état menée tous les 6 ans pour chaque espèce.  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes BEE suivants de la MSFD– brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle : Zones côtières de tous les pays bordant la mer Baltique. | Les principaux indicateurs d’HELCOM en matière d’abondance des oiseaux d’eau pendant la saison d’hivernage et la saison de reproduction sont comparés à un niveau de référence passé concernant les tendances matière d’abondance des oiseaux d’eau.  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes BEE suivants de la MSFD – brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Évaluation de l’état menée tous les 6 ans pour chaque espèce.  Niveau et portée taxonomiques : espèces des groupes BEE suivants de la MSFD – brouteurs, échassiers, animaux se nourrissant en surface, dans les environnements pélagiques et benthiques  Échelle : Zones côtières de tous les pays bordant la mer Baltique. | Les données sur la surveillance des sites sont collectées au niveau national et rentrées dans la base de données d’HELCOM relative à la biodiversité.  Surveillance menée conformément au Manuel relatif à la surveillance d’HELCOM dans le sous-programme. |
| CAFF | Rapports du Groupe CBird pour l’AEWA en 2012 et 2015[[2]](#footnote-3) et divers rapports pour les espèces clés.  Le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (CBMP) (dont CBird fait partie). Surveillance des Composants essentiels de l’écosystème (FEC), y compris les attributs essentiels et recommandés.  CBMP Marin : les FEC des oiseaux marins incluent des omnivores (goéland bourgmestre, mouette blanche), des planctonivores plongeurs (starique minuscule, mergule nain), des piscivores plongeurs (guillemot marmette, guillemot de Brünnich), des piscivores de surface (mouette tridactyle), des benthivores (eider à duvet), et l’ajout récent du fulmar boréal et de l’océanite cul-blanc.  CBMP Terrestre : les FEC des oiseaux incluent des herbivores (lagopède alpin, oies), des insectivores (échassiers, passériformes), des carnivores (faucons, strigiformes, buses, labbes), des omnivores (grues, canards, corbeaux). Divers attributs (abondance, démographie, phénologie, diversité, santé, cycles temporels de répartition) sont notés comme essentiels ou recommandés pour la surveillance de divers FEC (pour plus de détails, voir page 61 du rapport START, lien ci-dessous).  Voir davantage de rapports :  [State of the Arctic Marine Biodiversity Report (SAMBR, 2017) Seabirds chapter](https://www.arcticbiodiversity.is/index.php/findings/seabirds), et [2021 seabird update](https://www.caff.is/monitoring-series/all-monitoring-documents/555-state-of-the-arctic-marine-biodiversity-report)  [State of the Arctic Terrestrial Biodiversity Report (START, 2021) Birds chapter](https://www.arcticbiodiversity.is/index.php/findings-start/birds)  [Global Goose Audit (2018)](https://www.caff.is/goose)  [Arctic Species Trend Index: migratory birds index](https://caff.is/asti/migratory-birds-index) (2015)  Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI)  Voie de migration d’Afrique-Eurasie (projet de rapport sur l’état et les tendances dans l’ouest de l’Arctique russe)  Source :  Contributions des États de l’Arctique, de participants permanents, d’États et d’organisations observateurs | Rapports du Groupe CBird pour l’AEWA en 2012 et 2015  Le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (CBMP) (voir colonne précédente).  Archive nationale sur les oiseaux marins de l’Arctique | Divers cadres/plans de surveillance pertinents pour les oiseaux d’eau ont été développés, dont :  (oiseaux marins), mises à jour dans le rapport SAMBR.  Plan de surveillance des oiseaux marins circumpolaires  (oiseaux se reproduisant dans la toundra), mises à jours dans le rapport START  Données disponibles sur |
| Coopération trilatérale la mer des Wadden | **Mer des Wadden :** Cela concerne uniquement une partie des populations de la voie de migration  **Voie de migration de l’Atlantique Est :** Recensement total le long de la voie de migration tous les 3 ans. | **Mer des Wadden :** Cela concerne uniquement une partie des populations de la voie de migration  **Voie de migration de l’Atlantique Est :** Analyse des tendances tous les 3 ans | **Mer des Wadden :** Il s’agit plutôt d’une surveillance des grands sites  **Voie de migration de l’Atlantique Est :** Surveillance des sites clés le long de la voie de migration, y compris des impacts humains |
| Liste rouge des oiseaux de l’UICN (BirdLife International) | Elle s’appuie en partie sur les estimations des populations d'oiseaux d'eau pour l'AEWA et | Elle s’appuie en partie sur les estimations des populations d'oiseaux d'eau pour l' AEWA et | Non applicable |
|  | Ramsar, mais elle les | Ramsar, mais elle les |  |
|  | nourrit également, en | nourrit également, en |  |
|  | particulier concernant les | particulier concernant les |  |
|  | espèces menacées | espèces menacées |  |

# Collecte et évaluation des données

Toutes les évaluations des AME sont des utilisatrices secondaires des programmes de surveillance coordonnées au niveau national.

Les données issues de programmes de surveillance au niveau national sont agrégées au niveau international par diverses organisations expertes apportant un soutien technique aux AME (par ex. Wetlands International, BirdLife International, AEE, Groupe de travail conjoint du CIEM/OSPAR/HELCOM sur les oiseaux marins, c’est-à-dire JWGBIRD, Sovon) et cela va de simples agrégations des chiffres transmis (par ex. dans le cadre du processus de rapport prévu par l’Article 12 de l’UE) à des analyses des tendances combinées supranationales (par ex. IWC, PECBMS, HELCOM, OSPAR, mer des Wadden).

Les niveaux géographiques diffèrent généralement (par ex. totalité de l’aire de répartition d’une espèce ou population, Europe, UE, OSPAR, régions ou sous-régions d’HELCOM) selon les besoins spécifiques de l’AME.

Généralement, les critères d’évaluation diffèrent également, reflétant les accords spécifiques au sein des groupes d’experts de l’AME respectif. Ces différences reflètent en partie les différents contextes juridiques de l’AME, les objectifs politiques et les préférences diverses, comme par exemple la manière dont les tendances doivent être évaluées.

# Synergies déjà en place

## En général, les évaluations avec une échelle géographique plus large s’appuient sur les résultats d’autres évaluations au sein de leur zone géographique. Par exemple, les seuils d’1 % dans le cadre du critère 6 de Ramsar sont à présents établis à l’aide des informations collectées et évaluées pour le Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA. De son côté, le Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA s’appuie grandement sur les estimations de population collectées pour la Liste rouge européenne des oiseaux et les processus prévus par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE. Les données côtières et marines collectées aux fins de la Directive Oiseaux sont également utilisées dans les analyses de tendances et les évaluations de l’état des espèces menées dans le cadre des évaluations des mers régionales d’HELCOM et OSPAR. Les évaluations d’HELCOM et OSPAR sont conçues spécifiquement pour être utilisées par les États membres de l’UE dans leurs rapports sur le bon état écologique des oiseaux marins, dans le cadre de la Directive-cadre de l’UE « stratégie pour le milieu marin » (MSFD). Les évaluations d’HELCOM, OSPAR et MSFD sont menées à une « échelle pertinente sur le plan écologique » (plus grande que les eaux nationales) et sont ainsi facilement transmissibles au processus d’évaluation de la Voie de migration de l’Atlantique Est, dans le cadre de l’Initiative Voie de migration de la mer des Wadden.

L’AEWA a déjà amélioré les synergies avec le processus de rapport prévu par l’Article 12 de l’UE, en harmonisant le calendrier, les données nécessaires et les directives de ses rapports nationaux sur les tailles et tendances des populations avec ceux de l’UE. De cette manière, les rapports des États membres de l’UE pour le processus de l’Article 12 peuvent être directement utilisés pour le processus d’évaluation de l’AEWA, et ce dernier complète la portée géographique de l’évaluation de l’UE en l’étendant à toute l’aire de répartition de la population.

## Une vue d’ensemble des synergies existantes est fournie dans le Tableau 2.

**Tableau 2.** Synergies existantes. Les cellules décrivent comment un processus d’une colonne contribue à un autre processus d’une ligne.

|  | **AEWA** | **Ramsar** | **Art. 12 de la Directive Oiseaux** | **Art 8 de la MSFD** | **HELCOM** | **OSPAR** | **CAFF** | **WSFI** | **Liste rouge** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AEWA** | x | Critère 6[[3]](#footnote-4) | Tendances des oiseaux hivernants | n.a. | n.a. | n.a. | Tendances des oiseaux hivernants | n.a. | Contribution à l’évaluation de la Liste rouge |
| **Ramsar** | n.a. | x | Critères de l’Art. 4 | n.a. | ZPS d’HELCOM ? | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| **Art. 12 de la Directive Oiseaux** | Tailles des populations Tendances relatives aux oiseaux reproducteurs | Critère 6 | x | Taille des populations et tendances des oiseaux marins | Taille des populations et tendances des oiseaux marins | Taille des populations et tendances des oiseaux marins | n.a. | Taille des populations | Contribution à l’évaluation de la Liste rouge |
| **Art 8 de la MSFD** | « État de conservation favorable » | n.a. | n.a. | x | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| **HELCOM** | Tendances | n.a. | n.a. | Tendances & “FCS” | x | n.a. | n.a. | Tendances? | n.a. |
| **OSPAR** | Tendances | n.a. | n.a. | Tendances & “FCS” | n.a. | x | Tendances | Tendances? | n.a. |
| **CAFF** | Tendances | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | x | n.a. | n.a. |
| **Coopération trilatérale de la mer des Wadden** | Tailles des populations Tendances | Critère 6 | Contribution aux tailles et tendances des populations | Contribution aux tendances & “FCS” | n.a. | Contribution aux tendances & “FCS” | n.a. | x | Contribution à l’évaluation de la Liste rouge |
| **Liste rouge de l’UICN** | Classification du Tableau 1 (Colonne A, cat. 1b) | Critère 2 | n.a. | Dans la Méditerranée et la mer Noire : proportion d’espèces de la Liste rouge | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | x |

# Autres possibilités d’améliorer les synergies

Les domaines potentiels pour des synergies incluent :

* Flux de données du niveau national au niveau international ;
* Calendrier des analyses ;
* Calendrier des études internationales.

# Flux de données

Le flux de données du niveau national aux évaluations internationales est actuellement organisé de trois manières :

1. Soumission de données nationales à des organisations expertes internationales pour des analyses des tendances unifiées (par ex., données de l’IWC relatives aux sites vers Wetlands International, données de l’IWC relatives aux sites et données relatives à la reproduction des oiseaux marins vers les bases de données sur les oiseaux marins d’OSPAR[[4]](#footnote-5) et d’HELCOM hébergées par le CIEM, données communes sur les oiseaux reproducteurs vers le PECBMS) produisant des indices (annuels) sur les populations. Ces organisations peuvent agir, et c’est le cas, comme dépositaires de ces données pour mener d’autres analyses dans le contexte d’autres traités internationaux ;
2. Soumission des estimations nationales des populations et des tendances depuis 1980 et depuis les 12 dernières années à l’AEE/BirdLife International/l’AEWA dans le cadre du rapport prévu par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE, de la Liste rouge européenne des oiseaux et des rapports nationaux de l’AEWA sur l’état des populations.
3. Sur la base de l’évaluation d’un vaste éventail de données disponibles : ce processus est suivi par la Liste rouge de l’UICN, les Estimations des populations d'oiseaux d'eau et l’Évaluation de l’état de conservation de l’AEWA.

Le flux de données n’est pas particulièrement problématique. Les programmes s’appuient tout simplement sur les systèmes de surveillance nationaux, qui sont dans tous les cas nécessaires pour la conservation et la gestion adaptative des espèces. Toutefois, les systèmes de surveillance sont biaisés sur le plan géographique. Il existe des systèmes de surveillance relativement exhaustifs dans l’Europe du Nord-Ouest, mais les systèmes de surveillance des oiseaux reproducteurs sont foncièrement non-existants pour la plupart des populations se reproduisant à l’Ouest de la Sibérie, en Asie et en Afrique à des échelles pertinentes pour suivre l’état des populations. Par conséquent, il n’existe pas beaucoup de données sur lesquelles s’appuyer pour mener d’autres analyses. Par ailleurs, il est important de souligner que, dans ces régions, mise à part Ramsar et la CDB, il n’y a pas d’instruments de conservation nécessitant des données de surveillance.

# Calendrier des analyses

Les différents processus fonctionnent avec des calendriers de compte-rendu différents (Tableau 3). Cela montre qu’il y a déjà une bonne harmonisation entre les rapports de l’UE/Europe et les rapports nationaux de l’AEWA. La surveillance des oiseaux reproducteurs et des oiseaux hivernants communs, dont les données sont collectées chaque année, est compatible avec tous les calendriers de compte-rendu. La compatibilité avec le calendrier des traités couvrant une plus petite partie de la zone de l’Accord et un nombre relativement faible d’espèces (HELCOM, OSPAR, CAFF) est moins préoccupante. La plupart des évaluations des tendances dans le cadre des deux premiers instruments s’appuient sur des données collectées annuellement et ne se concentrent pas sur les estimations de taille des populations.

## Le travail actuel sur l’identification des priorités en matière de surveillance examinera les populations étant actuellement insuffisamment surveillées et recommandera des populations et des pays qui devraient être prioritaires lors du développement futur d’activités de surveillance et d’enquête sous l’égide de l’AEWA.

## **Options potentielles pour renforcer les synergies avec les autres processus**

**Convention de Ramsar sur les zones humides**

La Décision SC58-06 du Comité permanent de la Convention de Ramsar recommande que le Groupe d'étude scientifique et technique (GEST) soumette une proposition pour mettre à jour le Critère 6 des Critères de Ramsar relatifs à l’utilisation des estimations de population, que le Comité examinera pour une soumission à la Conférence des Parties contractantes, en tenant compte du besoin des Parties contractantes d’avoir des informations actualisées et dynamiques. Cela devrait permettre d’émettre des recommandations temporaires et sur le long terme aux Parties sur l’utilisation des estimations de population dans le cadre du critère 6. Le processus est en cours.

***Recommandations :***

1. ***Il est suggéré que le Secrétariat de l’AEWA s’implique de manière proactive avec le Secrétariat de Ramsar dans le travail du*** ***GEST lié au Critère 6 ;***
2. ***L’AEWA devrait proposer de contribuer aux*** ***Estimations des populations d'oiseaux d'eau (y compris la révision et mise à jour en temps utile des seuils d’1 %) par le biais du processus du Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA, en considérant qu’il est également essentiel d’identifier les sites d’importance internationale pour les populations inscrites à l’AEWA, car le seuil d’1 % est l’un des critères relatifs à l’importance internationale reconnus au niveau international.***

**Processus de rapport prévu par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE**

Les Rapports sur l’état de conservation de l’AEWA bénéficient déjà de la coordination avec le processus de rapport prévu par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE et celui correspondant de la Liste rouge européenne des oiseaux, qui ont chacun lieu tous les six ans. Les rapports nationaux de l’AEWA sur l’état des populations sont déjà alignés avec ce processus en termes de calendrier, format et méthodologie. Le format et les directives de l’AEWA pour ces rapports sont une version simplifiée du format et des directives de l’UE. Le projet de proposition relatif au cadre de surveillance des sites de l’AEWA recommande en outre d’utiliser une version simplifiée du formulaire standard de l’UE Natura 2000 pour rendre compte de l’état, des pressions et des réponses sur les Sites du réseau des voies de migration de l’AEWA, comme requis par le Paragraphe 7.4.c de l’Annexe 3 et par le Plan stratégique de l’AEWA. Le Secrétariat de l’AEWA est déjà représenté dans le Groupe d’experts de l’UE sur le système de rapports, dans le cadre des Directives Nature. En plus d’explorer les synergies liées au contenu, il pourrait être également possible d’explorer les synergies concernant les outils de compte-rendu, qui semblent fonctionner mieux que l’outil de compte-rendu de l’AEWA et pourraient garantir un flux de données plus fluide.

***Recommandations :***

1. ***Maintenir l’alignement du calendrier et du contenu entre les rapports prévus par l’Art. 12 de la Directive Oiseaux de l’UE et les rapports nationaux de l’AEWA sur l’état des populations ;***
2. ***Participer au sein de l’UE au développement des formats et directives en matière de rapports, y compris concernant la collecte de données relatives au prélèvement et la sélection des principales espèces hivernantes ;***
3. ***Explorer les options avec la CE, l’AEE et BirdLife International concernant la gestion des flux de données afin de rendre les rapports nationaux plus faciles.***

**Le processus de rapport prévu par l’Article 8 de la Directive-cadre de l’UE « stratégie pour le milieu marin » (MSFD), groupe d’HELCOM et OSPAR**

La surveillance et les rapports sous l’égide d’HELCOM et d’OSPAR sur les espèces d’oiseaux marins et côtiers contribuent à la Directive-cadre de l’UE « stratégie pour le milieu marin ». Ceux-ci couvrent un nombre substantiel d’espèces et, pour certaines comme les canards marins (dont l’harelde kakawi, la macreuse brune et l’eider à duvet), les études marines menées afin de contribuer à ces processus de rapport représentent potentiellement les meilleures informations disponibles pour soutenir les plans d’action par espèce pertinents. Toutefois, les processus d’évaluation sont coordonnés par les mers régionales, telles que la mer Baltique et la mer du Nord séparément, et cela ne correspond pas aux frontières des populations de l’AEWA. Heureusement, le groupe entier est soutenu techniquement par la Plateforme d’experts de la Mer Baltique, mer du Nord et de l’Atlantique Nord Est du CIEM/OSPAR/HELCOM qui travaillent sur les problématiques oiseaux marins (JWGBIRD), qui est également représentée dans le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie.

***Recommandations :***

1. ***Explorer avec la JWGBIRD la manière d’intégrer les résultats des études de population dans les Rapports de l’AEWA sur l’état de conservation ;***
2. ***Collaborer à des études sur l’hivernage des*** ***hareldes kakawis, macreuses brunes et eiders à duvet (et autres canards marins) qui pourraient également soutenir certains besoins en surveillance des ISSAP respectifs ;***

**Conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF)**

Il n’existe aucun protocole de surveillance spécifique sous l’égide de la CAFF, bien qu’ils aient un Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (CBMP) ambitieux et des plans coordonnés de surveillance circumpolaire pour les écosystèmes marins, d’eau douce, terrestres et côtiers, y compris un plan spécifique pour les oiseaux marins. Étant donné la diversité au sein de l’Arctique, ces plans se concentrent plutôt sur une harmonisation que sur une standardisation de la surveillance. CBird a publié un Plan de surveillance des oiseaux marins circumpolaires et a lancé une Archive en ligne sur l’état des oiseaux marins de l’Arctique. Par le passé, l’AEWA a fait appel au groupe CBird de la CAFF afin de produire des évaluations sur l’état des oiseaux marins. Toutefois, les besoins ont fortement diminué une fois que les processus de rapport prévus par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE et la Liste rouge européenne des oiseaux ont été lancés, puisque cela ne laissait plus que le Canada et l’Arctique de la Sibérie centrale comme n’étant pas couverts par ces processus. D’un autre côté, l’étude de l’AEWA sur les priorités en matière de surveillance indique que, pour un grand nombre d’échassiers se reproduisant en Arctique, il est peu probable que les données collectées en-dehors des sites de reproduction aboutissent à des estimations de population fiables, car ils sont dispersés sur de grandes zones en Afrique. Le plan de travail 2019-2023 de l’Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI) de la CAFF reconnaît notamment cela dans sa voie de migration d’Afrique-Eurasie et inclut l’objectif de « renforcer la qualité et la quantité des données issues des évaluations sur l’état des populations des oiseaux d’eau reproducteurs de l’Arctique dans la voie de migration d’Afrique-Eurasie », avec les actions suivantes : « Action 1 : Soutenir les actions visant à combler les lacunes de connaissances et à renforcer la surveillance des oiseaux d’eau de l’Arctique sur les terres de reproduction de la voie de migration, y compris la mise en œuvre du CBMP, en coopération avec le Secrétariat de la mer des Wadden et l’AEWA, » et « Action 2 : Soutenir l’amélioration de la délimitation des populations d’échassiers se reproduisant dans l’Arctique, en compilant les données de migration des échassiers se reproduisant dans l’Arctique (suivi, marquage de couleur, géolocalisation, données de baguage, etc.) et en les présentant dans l’Outil de Réseaux de Sites Critiques afin d’améliorer les données concernant la délimitation des voies de migration. » Ainsi, la CAFF via le CBMP, l’AMBI et CBird, peut jouer un rôle important dans l’amélioration de la qualité de la surveillance des oiseaux marins et des échassiers dans les zones de reproduction et coordonner des études marines des oiseaux d’eau et des oiseaux marins afin d’achever l’identification des sites marins d’importance internationale (liens avec l’objectif potentiel post-2020 de 30 % de zones marines internationales protégées), ce qui serait un sujet particulièrement important dans le contexte de déplacement continu vers le nord de l’aire de répartition de certaines espèces, augmentant le trafic maritime et l’exploration du pétrole.

***Recommandations :***

1. ***Renforcer la surveillance sur le terrain des oiseaux marins et des échassiers reproducteurs en Arctique ;***
2. ***Explorer les options pour identifier et surveiller les sites d’importance internationale.***

**Coopération trilatérale de la mer des Wadden**

La Coopération trilatérale de la mer des Wadden possède un programme conjoint de surveillance dont les résultats servent aux rapports prévus par l’Article 12 de la Directive Oiseaux de l’UE, ainsi qu’aux rapports sous l’égide d’OSPAR. Toutefois, l’Initiative Voie de migration de la mer des Wadden soutient également un programme visant à renforcer les capacités de surveillance des oiseaux d’eau, qui représente un mécanisme vital pour maintenir les activités de suivi le long de la Voie de migration de l’Atlantique Est. Les résultats de cette surveillance sont intégrés à la base de données de l’IWC et sont analysés conjointement avec les autres données de l’IWC. Malheureusement, le calendrier des principaux rapports et études a lieu une fois que l’analyse des données pour les Rapports de l’AEWA sur l’état de conservation est achevée. Par ailleurs, les liens sont relativement faibles entre les activités de surveillance et les rapports nationaux de l’AEWA sur l’état des populations (seules 5 des 12 Parties africaines de l’AEWA le long de la Voie de migration de l’Atlantique Est ont soumis un rapport en 2020).

***Recommandations :***

1. ***Encourager les pays le long de la mer des Wadden et le Secrétariat à continuer à apporter un soutien technique et financier aux pays africains le long de la Voie de migration de l’Atlantique Est ;***
2. ***Encourager à renforcer les liens entre la collecte des données et les rapports nationaux de l’AEWA sur l’état des populations.***

**Liste rouge de l’UICN**

L’autorité en charge de la Liste rouge de l’UICN en ce qui concerne les oiseaux est BirdLife International et il existe déjà une collaboration bien établie entre l’AEWA et BirdLife International pour les sujets taxonomiques et les évaluations de la Liste rouge. En effet, les Rapports de l’AEWA sur l’état de conservation alimentent les évaluations de la Liste rouge, tandis que les ébauches de modification de la Liste rouge sont communiquées au Comité technique de l’AEWA dès la phase de consultation afin d’avoir sa contribution.

***Recommandations :***

1. ***L’AEWA doit fournir des données pour les évaluations de la Liste rouge ;***
2. ***Maintenir l’alignement de la taxonomie de l’AEWA avec celle de la Liste rouge de l’UICN.***

**Programmes du PNUE pour les mers régionales**

* Convention d’Abidjan : couvre toute la côte Atlantique de l’Afrique et est chargée de la protection de la biodiversité ;
* Convention de Nairobi : couvre la région de l’Ouest de l’océan Indien ;
* Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden ([PERSGA](http://www.persga.org/index.php" \t "_blank)): ils ont publié une évaluation des oiseaux marins en 2003 ;
* Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin ([ORPEM](http://ropme.org/)) : elle couvre le Golf et la mer d’Oman.

***Recommandations :***

1. ***Explorer l’intérêt pour la conservation, la gestion et la surveillance des oiseaux marins.***

**Tableau 3.** Calendrier des rapports

|  |  |
| --- | --- |
| **Processus** | **Calendrier** |
| AEWA | Rapport sur l’état de conservation : tous les 3 ans  Rapports nationaux sur l’état des populations : tous les 6 ans[[5]](#footnote-6) |
| Ramsar | Estimations des populations d'oiseaux d'eau (WPE) : théoriquement tous les 3 ans avec une révision des seuils d’1 % tous les 9 ans, sauf en cas de changement significatif des chiffres[[6]](#footnote-7) |
| Art. 12 de la Directive Oiseaux de l’UE  / Liste rouge européenne des oiseaux | Tous les 6 ans[[7]](#footnote-8) |
| Art. 8 de la Directive-cadre de l’UE «stratégie pour le milieu marin» (MSFD) | Tous les 6 ans (depuis 2012) |
| OSPAR | Auparavant tous les 10 ans (2000, 2010), mais ensuite tous les 6 ans (2017, 2023) afin d’être aligné sur l’Art.8 de la MSFD |
| HELCOM | Similaire à OSPAR, également par rapport au rapport prévu par l’Art. 8 de la MSFD |
| CAFF | Il existe une grande variété de programmes de surveillance et d’évaluation de l’Arctique. Sous l’égide du CBMP, des plans de surveillance circumpolaire coordonnés ont été développés avec des composants clés de l’écosystème, ainsi que divers attributs/paramètres pour la surveillance. Les composants clés de l’écosystème ont été ajustés après les rapports sur l’état de la biodiversité de l’Arctique. Pour le CBMP Marin, la fréquence future du processus des rapports sur l’état de la biodiversité marine de l’Arctique (SAMBR), publié en 2017, est en cours de discussion, mais des mises à jour plus fréquentes et plus courtes devraient être prévues, telles que la mise à jour de 2021 sur les oiseaux marins. CBird a le Plan de surveillance des oiseaux marins circumpolaires, qui inclut une recommandation de surveillance des colonies (taille des populations et taux de reproduction, avec d’autres paramètres démographiques optionnels) sur des intervalles d’au moins trois ans. Une base de données en ligne sur l’état des populations (Archive sur l’état des oiseaux marins de l’Arctique) a été créée et doit être alimentée tous les ans. Le Rapport du CBMP sur l’état de la biodiversité terrestre de l’Arctique, évaluant 88 espèces d’oiseaux se reproduisant dans la toundra, y compris des échassiers, a été publié en 2021, avec des mises à jour/processus en discussion. |
| Initiative Voie de migration de la mer des Wadden (WSFI) | Tous les 3 ans |
| Liste rouge de l’UICN | Annuelle, avec des révisions importantes tous les 4 ans. |

# Calendrier des études internationales

## Actuellement, il existe seulement quelques études coordonnées à l’échelle internationale qui sont répétées de façon périodique (par ex., les « dénombrements exhaustifs » des oiseaux d’eau dans la Voie de migration de l’Atlantique Est, les recensements des canards marins dans la mer Baltique, le recensement européen de la cigogne blanche, le recensement international du cygne, les recensements du pluvier doré d’Eurasie). Les directives de l’AEWA en matière de surveillance, adoptées lors de la MOP7, proposent l’établissement d’un cycle décalé pour les études internationales, afin de produire régulièrement des estimations actualisées de la taille des populations, pour celles dont la taille ne peut pas être correctement estimée par l’échantillonnage ou les méthodes de surveillance génériques (telles que le Recensement international des oiseaux d'eau). Ce calendrier est en cours de développement dans le cadre du rapport de l’ARWA sur les priorités en matière de surveillance et nécessitera une coordination avec les autres instruments pertinents, principalement en Europe.

# Obstacles à surmonter

## Les obstacles potentiels à surmonter incluent :

* Différences des méthodes de surveillance et/ou d’analyse, ou structure des rapports
* Flux de données ;
* Échelle (portée géographique et résolution) ;
* Permission pour réutiliser les données ;
* Cycles des rapports.

## Comme indiqué ci-dessus, il existe déjà des bonnes pratiques facilitant le flux de données et l’échange d’informations entre les processus de rapports. Tous les processus de rapports permettent une certaine flexibilité sur l’âge des données qui sont acceptées et c’est généralement environ 5 ans.

Les différences de portée géographique peuvent rendre les analyses de données (par ex., les analyses de tendances pour les mers régionales lorsque les populations sont beaucoup plus grandes) difficilement exploitables. Toutefois, cela peut être surmonté si les données originales peuvent être analysées de nouveau.

## Certaines organisations (par ex., Wetlands International et le PECBMS) ont des systèmes efficaces pour le stockage des données et pour obtenir les permissions des coordinateurs nationaux d’utiliser les données lors des évaluations à l’échelle régionale/des voies de migration. Dans d’autres cas, les arrangements interinstitutionnels (par ex., entre la Commission européenne et l’AEWA, BirdLife International et Wetlands International) facilitent l’accès efficace aux données rapportées par les gouvernements nationaux et les partenaires.

La diversité des cycles de rapport peut être déconcertante et apparaître comme un obstacle majeur. Cependant, l'AEWA et la Commission européenne ont déjà un processus en cours pour coordonner leurs cycles de rapport et cet arrangement couvre la majeure partie des populations de l’AEWA. Par conséquent, la condition essentielle pour un système de surveillance performant est que les tailles des populations et les estimations des tendances soient disponibles pour ces deux principaux processus de rapport.

# Annexe 1 : Objectifs du Plan stratégique Ramsar et Résolutions de l’AEWA pertinents

**Objectifs pertinents du Plan stratégique Ramsar**

Objectif 5 du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 : « Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée ». Il identifie l’indicateur potentiel de « Couverture des populations d’oiseaux tributaires de zones humides classées Sites Ramsar. Indicateur prévu dans la Résolution IX.1 à définir ».

Objectif 11 du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 : « Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés »8.

Objectif 13 du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 : « Les pratiques de secteurs clés, tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d’existence des êtres humains »9.

# Parties pertinentes de la Résolution 6.3 de l’AEWA :

Paragraphe 17 du préambule : « Reconnaissant que d’autres AEM, tout particulièrement la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur les espèces migratrices, ainsi que la Directive Oiseaux de l’UE, exigent des données régulières de surveillance des oiseaux d’eau pour leur fonctionnement, tels que les critères 5 et 6 de Ramsar pour la désignation des zones humides d’importance internationale dont l’applicabilité est liée aux Estimations de populations d’oiseaux d’eau qui découlent en grande partie des données de l’IWC, »

Paragraphe 14 : « Invite le Comité technique et le Secrétariat à collaborer avec le Groupe d’évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar ainsi qu’avec son Secrétariat afin d’identifier des synergies possibles concernant la surveillance des oiseaux d’eau, en tenant compte des objectifs 11 et 13 du Plan stratégique de Ramsar 2016-2021 et d’éventuels indicateurs nouvellement développés pour l’objectif 5 concernant l’intégration de populations d’oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar ».

# Parties pertinentes de la Résolution 7.7 de l’AEWA :

Paragraphe 10 du préambule : « Reconnaissant les contributions majeures apportées par l’Article 12 – Rapports – de la Directive Oiseaux de l’UE et par la Liste rouge européenne des oiseaux aux deux dernières éditions du Rapport sur l’État de conservation de l’AEWA »,

Paragraphe 12 du préambule : « Reconnaissant l’intérêt partagé dans les populations d’oiseau d’eau et de mer concernés par l’évaluation de l’état des populations dans le cadre d’OSPAR, d’HELCOM et de la CAFF »,

Paragraphe 17 du préambule : « Reconnaissant que d’autres AEM, notamment la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur la conservation des espèces migratrices, ainsi que la Directive Oiseaux de l’UE, nécessitent des données régulières de suivi des oiseaux d’eau pour pouvoir opérer, tels que les critères 5 et 6 de Ramsar pour la désignation des zones humides d’importance internationale dont l’application est liée aux Estimations des populations d’oiseaux d’eau »,

Paragraphe 11 : « Invite le Comité technique et le Secrétariat à collaborer avec la Convention de Ramsar et ses initiatives régionales, avec la Commission européenne et la CAFF-AMBI, le Secrétariat conjoint de la mer de Wadden (Initiative de la voie de migration le long de la mer de Wadden), OSPAR, HELCOM et autres AEM régionaux concernés, pour identifier les éventuelles synergies en ce qui concerne les estimations des populations d’oiseaux d’eau, le suivi des oiseaux d’eau et les rapports à leur sujet ».

1. Voir l’Annexe 1 pour davantage de détails. [↑](#footnote-ref-2)
2. Après 2015, ces rapports sont devenus en grande partie inutiles du fait du processus de la Liste rouge européenne, à l’exception de la partie canadienne de certaines populations d’oiseaux d’eau de l’AEWA. [↑](#footnote-ref-3)
3. Seuil d’1 % [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.ices.dk/data/data-portals/Pages/Biodiversity.aspx> [↑](#footnote-ref-5)
5. Aligné avec le rapport prévu par l’Article 12 de l’UE afin d’éviter la duplication des efforts. [↑](#footnote-ref-6)
6. En pratique, ce calendrier n’a pas été tenu après les deux premières éditions des WPE en 1994 et 1997. Les WPE3 ont été publiées en 2002, les WPE4 en 2007, les WPE5 en 2012 et les WPE6 sont en cours de développement. [↑](#footnote-ref-7)
7. Des discussions sont en cours pour changer la fréquence, afin de garantir que les résultats peuvent servir à l’évaluation de la Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité. [↑](#footnote-ref-8)